

Le commerce et le développement

*Déclaration de la Communauté internationale Bahá'ie Sixième session de la
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED VI)*

Belgrade

6 juin-3 juillet 1983

La Communauté internationale Bahá'ie salue l'ouverture de la CNUCED VI et exprime son désir sincère de participer, dans le cadre du réseau international de ses communautés membres, aux efforts menés par la présente Conférence pour trouver des solutions permettant de régler les problèmes économiques de la planète tout en contribuant à l'unité et à la paix de l'humanité.

Du point de vue de la communauté Bahá'ie, les principaux défis qui se posent à l'humanité à l'heure actuelle ne peuvent être relevés que grâce des consultations internationales et à une action concertée; de même, le progrès matériel et spirituel, pour ne pas dire la survie, de tous les peuples, dépendra, en dernière

analyse, de l'institution d'un gouvernement mondial démocratiquement élu qui s'efforcera d'assurer les besoins à long terme de l'humanité, conformément aux principes spirituels de la paix, de la justice et de la fraternité humaine. Les Bahá'ís considèrent que l'Organisation des Nations Unies, et, avant elle, la Société des Nations, sont des institutions qui ouvrent la voie à la création d'un gouvernement mondial ce qui a amené la Communauté Bahá'íe à coopérer constamment avec elles.

La Communauté internationale Bahá'íe porte un intérêt particulier aux travaux des institutions à vocation économique de l'Organisation des Nations Unies en raison de son propre attachement aux principes relatifs à la justice économique et sociale. Ces principes comprennent notamment l'abolition de l'extrême richesse et de l'extrême pauvreté, tant au niveau international que national, l'organisation des ressources matérielles mondiales au profit de tous les êtres humains, la liberté des échanges, la création d'une unité monétaire mondiale et d'un étalon international de poids et mesures, l'adoption d'une langue de travail universelle, l'institution d'un système juridique international, d'un système mondial de

communications et d'un système de réserves de matières premières essentielles en vue de prévenir les risques de pénurie, l'adoption d'un système de répartition des profits, la création d'un réseau de coopératives, l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'institution d'un système universel d'enseignement reposant sur des valeurs spirituelles. La Communauté Bahá'íe met également l'accent sur des principes tels que l'honnêteté, la sincérité et l'altruisme qui présentent un intérêt considérable pour le développement des différentes économies dans des conditions favorables.

La Communauté internationale Bahá'íe, qui est une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF/FISE) et qui entretient des contacts étroits avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi qu'avec le Département de l'information de l'ONU, peut apporter sa contribution au processus du développement. Il s'agit d'une organisation populaire et communautaire dont les membres, éparpillés dans plus de 100 000 centres situés dans 165

pays indépendants, représentent un échantillon extraordinairement diversifié de l'humanité et qui est profondément attachée à l'idée de la fraternité des peuples ainsi qu'aux principes déjà mentionnés de la justice économique et sociale. Cette organisation apporte, dans les pays développés comme dans les pays moins développés, une assistance soutenue et de plus en plus importante aux efforts menés par l'Organisation des Nations Unies et par les gouvernements nationaux en vue d'éliminer la pauvreté et de procéder à une répartition équitable des ressources. La Communauté internationale Bahá'íe a compris que le développement est un processus multidirectionnel qui est aussi difficile à maîtriser par les cultures "avancées" que par les cultures "primitives" ou "moins avancées".

Mue par un réel souci de coopération, la Communauté internationale Bahá'íe établit à présent des contacts avec les organes et institutions compétentes de l'Organisation des Nations Unies, pour solliciter leur avis et offrir ses services dans les différents domaines où elle a acquis une certaine expérience, à savoir notamment l'enseignement, la santé, le développement

rural, ainsi qu'avec les organisations féminines, tout particulièrement dans les sociétés où les femmes ne sont pas encore émancipées, et avec les stations locales de radiodiffusion. Grâce aux rapports étroits que la Communauté Bahá'íe entretient avec toutes les couches sociales d'un grand nombre de pays, elle est en mesure de promouvoir le respect d'un important principe de développement qui consiste à recueillir les vœux des bénéficiaires de l'aide internationale et à les aider à réaliser leurs aspirations plutôt que de leur imposer de l'extérieur une forme d'aide qui est jugée bonne par ceux qui la dispensent.

Les Bahá'ís espèrent vivement que tous les participants à la CNUCED se considéreront comme des représentants de l'ensemble de l'humanité, et non pas d'un seul pays, et qu'ils procéderont à leurs consultations dans un esprit d'harmonie et d'unité pour déterminer quelle est la meilleure façon d'atténuer les effets de la misère dans tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Espérons que la présente Conférence entrera dans l'histoire de l'humanité comme une brillante illustration des liens de coopération noués entre les peuples en vue de la réalisation du bien commun.

BIC Document #83-0315F

©1997 — The Bahá'í International Community United Nations Office

Bahá'í International Community United Nations Office